

tar, qui en est le Président à la place de Mr. de Leiffanette, qui l'étoit de celui du feu Duc, & qui a demandé à se retirer. Les Srs. Cochin, Vignani, & Huart, Avocats, en sont aussi Membres. Le Prince de Condé aura avec la Charge de Grand Maître le Gouvernement de Bourgogne, lorsqu'il aura atteint l'âge de 18. ans, & en attendant Mr. le Duc de Saint Aignan qui revient de son Ambassade de Rome, sera pourvu de l'administration & de la jouissance de ce Gouvernement.

La Cour prit le 30. le deuil pour la mort de Mr. le Duc qui n'a duré que onze jours, à cause du Carnaval, & il n'y a que les Maisons de Condé & de Conti qui ayent drapé.

Le Roi a fait donner à Madame la Duchesse la Garde-Noble, & lui a fixé tous ses revenus, tant de son Bien reconnu par le défunt Prince, que pour son Doliaire, le tout à cent cinquante mille livres. Les trois grands Officiers de la Maison sont maintenus, mais il y aura une grande reforme tant en autres Officiers & Domestiques, qu'en plusieurs choses inutiles pour le present. De 600. Chevaux que le feu Duc avoit dans ses Ecuries, on n'en reserve que 50., & sa belle Menagerie sera transférée à Versailles dans celle du Roi.

Sa Maj. hetire par la mort de Mr. le Duc de 550000. livres dont 300000. de rentes viageres, & 250000. de pension.

Le Marquis d'Anlexy a été chargé de reporter au Roi d'Espagne l'Ordre de la Toison d'or du feu Duc.

VI. Le 2. Fevrier Fête de la Chandeleur, le Roi tint Chapitre de l'Ordre du St. Esprit: Mr. le Duc de Chartres y fut proposé Chevalier de cet Ordre, & ce Prince sera reçu en cette qualité à la Pentecôte. L'après-midi S. M., après avoir entendu